

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2079)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
M. Gouffier-Cha, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 10 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions adoptées à l'article 2 de la proposition de loi ordinaire.